



Parcours Biologie des organismes

Licence Sciences de la vie - Ancienne formation - L3



Composante
UFR Sciences
Vie Terre
Environnement

Présentation

Le parcours **BO** (Biologie des Organismes) permet aux étudiant(e)s d'acquérir les connaissances et compétences techniques dans plusieurs disciplines de la biologie, avec une spécialisation marquée en écologie et biologie évolutive (écologie, évolution, biologie des populations, écologie des communautés, biologie de la conservation, écologie comportementale, génétique des populations). L'objectif est de former les futurs professionnels de plusieurs domaines d'activités en forte croissance tels que l'environnement, la gestion de la biodiversité, et le développement durable.

Objectifs

Le parcours **BO** (Biologie des Organismes) prépare les étudiants à de nombreux Masters dans les domaines de l'écologie et de la biologie évolutive (masters BEE), de la gestion et de la conservation des ressources naturelles (espèces et milieux), de l'aménagement de l'espace rural et de l'agroécologie. Au niveau de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, la L3BO prépare à l'entrée aux trois masters suivant : Biodiversité Ecologie et Evolution (BEE, avec un parcours Dynamique et Conservation de la Biodiversité (DyCoB)), Biologie de la Conservation (avec les deux parcours Ecologie Comportementale et Gestion de la Faune

(ECGF) et Ecologie, Diagnostic et Gestion des Ecosystèmes (EDGE)), et Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement (STPE, avec le parcours Sol, Eau, Milieux, Environnement (SEME)). A terme, les débouchés offerts aux étudiants qui suivent cette formation concernent les domaines de l'écologie et de l'évolution (recherche, bureaux d'études en environnement, collectivités territoriales, parcs et réserves naturels, organismes de gestion de l'environnement et des espèces (ONCFS, ONEMA, fédérations de chasse/pêche...)).

Organisation

Contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Pour les UE/matières dont les évaluations sont prévues en Contrôle Terminal (CT) et Contrôle Continu (CC) :

Sans précision supplémentaire, les CT correspondent à une évaluation écrite et/ou orale selon les années et les enseignants responsables des sujets. Le CC n'est pas rattrapé en 2ème session et les notes de CC de la première session sont en conséquence conservées.



En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de $CC \geq 12/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique. Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes.

Pour les UE/matières dont les évaluations sont uniquement prévues en Contrôle Continu :

Le Contrôle Continu Intégral (CCI) comprend plusieurs évaluations dont le calendrier est précisé au début de la séquence d'enseignement. Le CCI inclut une évaluation supplémentaire et facultative de seconde chance dont la note se substitue à la note du CCI initial correspondant et est prise en compte dans la moyenne du CCI.

Le contrôle continu non intégral (CC) comprend également plusieurs évaluations dont le calendrier est précisé au début de la séquence d'enseignement. Après la tenue du jury, une session de rattrapage est proposée aux étudiant.e.s avec une moyenne inférieure à 10 au contrôle continu non intégral de l'UE ou matière prenant la forme d'une nouvelle évaluation pour laquelle la note obtenue se substitue à la moyenne des notes du contrôle continu initial concerné .

ABSENCE AUX ENSEIGNEMENTS : L'assiduité est obligatoire. Toute absence en cours, cours intégrés, TD, TP, séquence d'observation ou mise en situation professionnelle doit être signalée le plus rapidement possible et justifiée auprès de l'enseignant responsable et du secrétariat pédagogique dans un délai de deux jours ouvrables à compter de son retour.

ABSENCE AUX EVALUATIONS :

Les absences aux examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu : L'équipe pédagogique proposera une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée.
- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable ; c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles de compensation adoptées à l'UFR SVTE (sous réserve de validation en conseil d'Administration de l'uB) :

COMPENSATION (sous réserve de validation en Conseil d'Administration de l'uB) : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le



semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE (Unités d'Enseignement) pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

COMPENSATION des matières au sein d'une même UE

COMPENSATION des UE au sein d'un même semestre

NON COMPENSATION des semestres entre eux

<https://ufr-svte.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/SCOL-SVTE-2021-2022-Referentiel-des-Etudes.pdf>

Infos pratiques

Contacts

Responsable de formation 3e année

Stéphane GARNIER

✉ Stephane.Garnier@ube.fr

Contact scolarité


Scolarité UFR SVTE

6bd Gabriel 21000 DIJON

RDC aile centrale bâtiment Gabriel

Licence 3 SVTE (BCP, BO, BGSTU, BBM) :
secretariat.l3svte@u-bourgogne.fr

Campus

 Campus de Dijon



Programme

Licence 3 Biologie des Organismes (BO) rentrée 2025

semestre 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Evolution et Génétique des Populations	UE						6 crédits
UE1 évolution	Matière		18h	14h			3,5 crédits
UE1 génétique des populations	Matière		10h	4h	6h		2,5 crédits
UE2 Biologie Cellulaire et Physiologie Végétales	UE		20h	10h	20h		6 crédits
UE3 Ecologie et Ecophysiologie	UE		34h	12h	10h		6 crédits
UE4 Physiologie environnementale des animaux	UE		34h	7h	9h		6 crédits
UE5 génétique et anglais	UE						6 crédits
UE5 génétique-génomique	Matière		10h	18h	12h		4,5 crédits
UE5 anglais	Matière			18h			1,5 crédits
UE5 LV2 facultatif	Matière						0 crédits
UE2 stage facultatif	Matière						0 crédits

semestre 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE6 Ecologie des Interactions	UE		24h	8h	18h		6 crédits
UE7 Variabilité: de la molécule au phénotype	UE						6 crédits
UE7 Biologie moléculaire	Matière		6h	4h	12h		2 crédits
UE7 Phylogénie moléculaire	Matière		8h	4h	8h		2 crédits
UE7 Eco-Evo	Matière		10h	6h	4h		2 crédits
UE8 biostatistiques	UE		22h	12h	18h		6 crédits
UE9 Options Biodiversité ou comportement animal	UE						6 crédits
UE9 option biodiversité et biologie de la conservation	Matière		20h	12h	18h		6 crédits
UE9 option Comportement animal	Matière		20h	12h	18h		6 crédits
UE10 préprofessionnalisation	UE						6 crédits
UE10 projet tuteuré et biologie intégrative	Matière		10h	16h	10h		4,5 crédits
UE10 anglais	Matière			18h			1,5 crédits



UE11 options facultatives LV2 et Stage	UE	0 crédits
UE11 Stage supplémentaire - Copie	Matière	0 crédits
UE 11 Langue vivante 2 - Copie	Matière	0 crédits